

VOTRE S.I.C.A.E. VOUS EXPLIQUE :

# LES TARIFS

« BLEU »



## SOMMAIRE

Soucieuse d'améliorer le service auprès de sa clientèle, votre S.I.C.A.E. vous offre le choix de tarification qui vous convient le mieux. Il existe 4 tarifs différents qui vous sont détaillés sur les pages suivantes.

Présentation sommaire des tarifs :	page 3.
<b>La Simple Tarification :</b>	page 4.
<b>La Double Tarification :</b>	page 4.
<b>L' E.J.P. :</b>	page 5.
<b>TEMPO :</b>	page 5.
Les prix :	page 6.
La facturation :	page 6.
Le paiement :	page 6.
Fiches d'information :	Annexes.

## COMMENT CHOISIR ?

Le **Premier CRITERE** à retenir est la **PUISSANCE** à souscrire.

Cette Puissance est déterminée par vos besoins et doit être décidée en premier lieu car certaines tarifications ne peuvent être souscrites qu'à partir d'une certaine Puissance.

### Vous utilisez :

- 1 - Eclairage + Appareils électriques courants
- 2 - Eclairage + Appareils électriques courants  
+ Un appareil important\* à la fois
- 3 - Eclairage + Appareils électriques courants  
+ Deux appareils importants\* à la fois
- 4 - Eclairage + Appareils électriques courants  
+ Chauffage électrique et autre

### Vous avez besoin de :

- 3 kW.  
6 kW.  
9 kW.  
12 à 36 kW.

\* Type lave-linge, fer à repasser, four ou lave-vaisselle.

Le **Second CRITERE** à retenir dépend de votre **MODE DE VIE**.

En effet, chacun des tarifs proposés possède ses propres avantages par rapport aux autres.

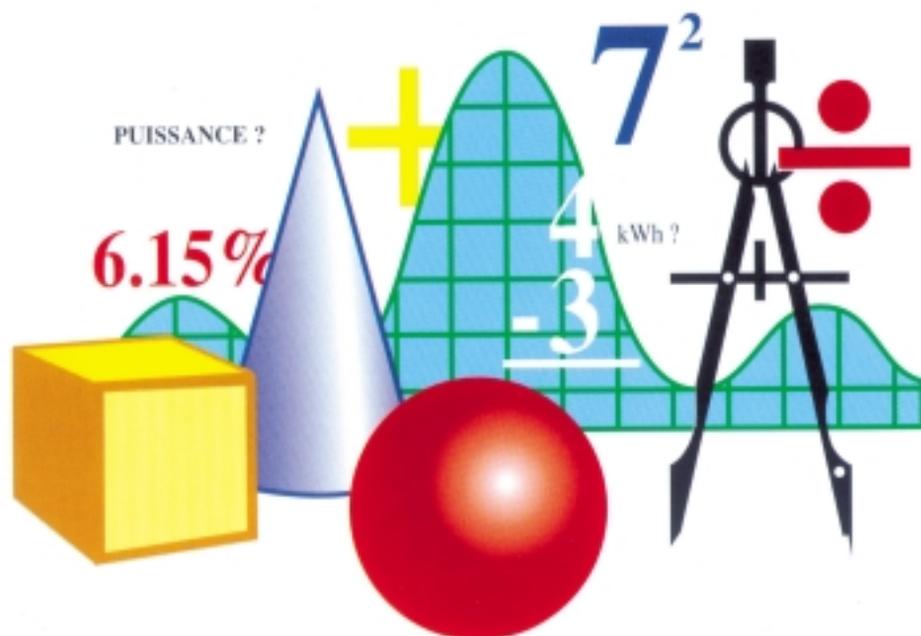
## PRESENTATION SOMMAIRE DES TARIFS

- **La Simple Tarification**<sup>1</sup> : Elle vous procure de l'électricité à tarif constant quelles que soient l'heure et la période de l'année.

- **La Double Tarification**<sup>2</sup> : Elle vous offre 2 prix différents selon l'heure de la journée à laquelle vous consommez l'énergie électrique.

- **L'E.J.P.**<sup>3</sup> : Cette option, qui n'est plus proposée, vous offre 2 prix différents selon la période de l'année qui représente 22 jours aléatoires.

- **TEMPO**<sup>4</sup> : Cette option regroupe à la fois l'aspect aléatoire de l'E.J.P. et l'option Heures Creuses du double tarif pour vous offrir 6 prix différents selon les heures et la période de l'année. *Cette option est en cours de généralisation et ne peut être disponible dans certaines localités, pour des questions techniques.*



- 1 - Souscription possible de 3 à 18 kW en monophasé et en triphasé.
- 2 - Souscription possible de 6 à 36 kW en monophasé et en triphasé.
- 3 - Souscription possible de 12,18 et 36 kW en monophasé et en triphasé.
- 4 - Souscription possible de 9 à 36 kW en monophasé et en triphasé.

**La Simple Tarification :** Cette option de base ne comporte qu'un seul prix de kWh quel que soit le moment où vous utilisez l'énergie électrique. Elle est indiquée pour les puissances sous-critées entre 3 et 18 kW et si vous ne pouvez pas reporter la consommation d'appareils importants pendant la nuit. Le compteur ne possède qu'un seul index.



**UN SEUL INDEX  
POUR  
UN SEUL PRIX.**

**La Double Tarification :** Cette option comporte deux prix différents suivant les horaires de consommation. Le compteur possède deux index.

Une partie des consommations est enregistrée en «Heures Pleines» et facturée au prix de l'option de base.

L'autre partie est enregistrée sur le cadran «Heures Creuses» et facturée à un prix plus faible. Mais, un minimum de consommation en Heures Creuses est indispensable pour compenser le montant de l'abonnement plus élevé que celui de la Simple Tarification.

**DEUX INDEX  
POUR  
DEUX PRIX  
DIFFERENTS.**



**INDEX  
HEURES CREUSES.\***

**INDEX  
HEURES PLEINES.**

\* Il s'agit ici d'un compteur de type classique. L'installation d'un compteur électronique est envisageable en monophasé.

**L'E.J.P.** : Cette option est composée de deux prix différents selon la période de l'année. Les Heures Normales et les heures de Pointe Mobile constituent ces deux prix. Ces dernières correspondent aux jours de forte demande et représentent 5 % du temps, soit près de 400 heures durant l'année. Elles sont réparties en 22 jours de 18 heures entre le 1er Novembre et le 31 Mars. Ces heures sont facturées à un prix élevé : près de 6 fois le prix de l'Heure Pleine du double tarif. Vous êtes prévenu une demi-heure à l'avance par un signal sonore ou lumineux relié au relais du comptage qui peut mettre hors service certains appareils.

Les Heures Normales représentent 95 % du temps, soit les 343 jours restants, et sont facturés à un prix très avantageux.

De même l'abonnement vous offre un tarif préférentiel.

**TARIF  
EN  
EXTINCTION**

**DEUX PRIX  
DIFFERENTS**

INDEX  
POINTE MOBILE  
INDEX  
HEURES NORMALES



**TEMPO** : Cette option vous fait profiter à la fois des avantages de l'option Heures Creuses et de l'option E.J.P. qui posséderait cette fois-ci non plus deux périodes mais trois périodes dans l'année :

Des jours Bleus, des jours Blancs et des jours Rouges.

L'association de ces jours avec l'option Heures Creuses vous donnent 6 prix différents :

Jour Bleu en Heures Pleines, Jour Bleu en Heures Creuses, Jour Blanc en Heures Pleines, Jour Blanc en Heures Creuses, Jour Rouge en Heures Pleines et Jour Rouge en Heures Creuses.

Les jours Rouges représentent 22 jours de l'année et correspondent au tarif le plus élevé.

Les jours Blancs représentent 43 jours de l'année.

Les jours Bleus représentent 300 jours de l'année et correspondent à un tarif meilleur marché.

Vous êtes prévenu la veille vers 20 heures de la couleur du jour du lendemain par un boîtier spécial dit "Boîtier de veille"

Grâce à votre compteur électronique, vous pouvez mettre certains appareils hors service en jour Rouge ou ne les mettre en service qu'en Heures Creuses les jours Blancs par exemple.

Un automate tarifaire ou un gestionnaire d'énergie TEMPO couplé à votre compteur électronique peut être associé à l'installation électrique et piloter l'ensemble des appareils de l'habitat.

**SIX PRIX  
DIFFERENTS**



COMPTEUR  
ELECTRONIQUE

## LES PRIX

Le prix est composé de deux parties :

- L'Abonnement.
- L'Energie Consommée.

Le montant de l'Abonnement dépend de la Puissance souscrite.  
La consommation d'énergie électrique qui est engendrée par vos utilisations est facturée à des prix différents selon l'option choisie.

## LA FACTURATION

La relève des compteurs est effectuée à période fixe : tous les 3, 4 ou 6 mois.  
Lorsque votre facture annuelle dépasse un certain montant, vous recevez éventuellement une facture estimée tous les 2 mois basée sur vos consommations de l'année précédente.

Afin de mieux planifier votre budget, vous pouvez opter pour le paiement mensuel.

## LE PAIEMENT

La date limite de votre paiement est indiquée sur votre facture.  
Le paiement peut se faire par chèque, mandat, espèces ou par prélèvement automatique (demandez le formulaire à votre S.I.C.A.E.).

